Le Coudray sur Thelle

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du **VENDREDI 4 JUILLET 2025 à 20h00**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 20 juin 2025
Affichage aux panneaux : le 24 juin 2025

Présents : 11 membres
Votes : 12 votants

Présents : Ludovic GORINE, Frédérique CAMOIT, Dominique MARTIN, Patricia ANDRIEU, Fabrice LEGRAND, Véronique PERRIOT, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Céline LE BOURGEOIS, Pierre GOIX, Paulo LIMA (arrivé avant le point 2) et Julien GOERGEN

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Aude VAN EECKHOUT (pouvoir à Ludovic GORINE) et Chloé GAZAR

Absente : Morgane JEAN BAPTISTE

Désignation du secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Le quorum étant atteint (au moins 8 membres présents hors pouvoirs), la séance peut valablement se tenir.

Le procès-verbal du 4 avril 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité. Il est signé par les membres du conseil.

1. **Présentation du groupe Valor**

Monsieur Hoche, représentant du groupe de promotion immobilière Valor (basé à Orléans), présente un projet situé au cœur du village, avec accès par la rue Gardine. Initialement prévu pour 40 puis 36 logements sociaux, le projet est ramené à 18 logements afin de limiter la hausse de population et ses conséquences sur les infrastructures existantes (notamment l'école et l'ACM).

Par ailleurs, Monsieur le Maire regrette qu'en l'absence de taxe d'habitation, les locataires ne contribuent plus financièrement au développement de la commune. Monsieur Hoche met en avant la difficulté d'accès à la propriété rencontrée par de nombreux foyers. Il quitte la séance à l'issue de sa présentation.

Monsieur LIMA arrive à ce point à 21h30.

2. Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
Monsieur le Maire présente les résultats du questionnaire transmis aux familles (51 réponses sur 134, soit 38 %). **Points positifs** :

- Horaires adaptés (100 %)
- Locaux propres/sécurisés (98 %)
- Compétence et bienveillance des animateurs (96 %)
- Bonne communication (98 %)
- Relation animateurs/enfants jugée positive (94 %)

Pistes d'amélioration :

- Diversité des activités, taille des locaux, porte-manteaux individuels, sécurisation extérieure, ouverture estivale, aspects financiers.

Modification du règlement de l'ACM et tarif repas :

Afin de limiter les impayés persistants et de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire, le règlement concernant le recouvrement des factures a été actualisé.

Par ailleurs, **le tarif du repas est porté à 4,10 € TTC à compter du 1er septembre 2025**, afin de répercuter une partie de la hausse des coûts intervenant chaque année à cette période.

Délibération n° 16-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

3. Recensement de la population en 2026

La commune du **Coudray-sur-Thelle** participera au **recensement national de la population** organisé par l'INSEE, qui se déroulera **du 14 janvier au 15 février 2026**.

Le recensement permet de **mieux connaître la population vivant en France** : nombre d'habitants, âge, profession, types de logements, conditions de vie… Ces données sont essentielles pour :

- ajuster les dotations de l'État aux communes,
- planifier les équipements publics (écoles, transports, maisons de santé...),
- préparer les projets locaux adaptés aux besoins des habitants.

Tous les habitants recevront une **lettre d'information**, puis la visite d'un **agent recenseur** muni d'une carte officielle.
Ils pourront répondre **en ligne sur le site de l'INSEE** ou en version papier.

Le recensement est **obligatoire**, mais toutes les réponses sont **strictement confidentielles** : elles ne servent qu'à produire des statistiques anonymes.

Le Conseil autorise le recrutement d'un agent recenseur et la désignation d'un coordonnateur.

Délibération n° 17-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

4. Subventions aux associations

Les élus ont voté à l'unanimité l'attribution de **subventions à plusieurs associations** engagées dans des actions de solidarité, de lien social et d'animation locale.

Ces aides financières, inscrites au budget communal, permettent d'accompagner les structures qui œuvrent tout au long de l'année au service des habitants du Coudray-sur-Thelle et au-delà.

Outre la subvention exceptionnelle de 500 € accordée à l'association Vieille Alliance lors du conseil du 4 avril 2025, les associations suivantes ont ainsi été soutenues (montant pour chacune : 100 €)

- Anciens Combattants
- AS Noailles-Cauvigny
- Restos du Cœur
- Ligue contre le Cancer
- Croix-Rouge
- Envol
- Secours Catholique (soutien à une famille locale)

- 300 € sont attribués à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Deux dossiers restent à l'étude : L'Association des Parents-d 'élève et l'ADLT pour lesquelles le dossier de demande de subvention est incomplet et demande de plus amples renseignements.

Ces subventions témoignent de l'importance accordée par la municipalité à la **vie associative**, à la **solidarité** et à l'**engagement citoyen**.

La commune tient à remercier l'ensemble des bénévoles et responsables associatifs pour leur dévouement et leur présence au service de tous.

Délibération n° 18-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

5. Achat d'un véhicule utilitaire

L'actuel véhicule de la commune étant inutilisable, le Maire est autorisé à acquérir un fourgon pour un montant maximum de 20 000 € TTC. Une proposition de 18 000 € est présenté et fera l'objet d'une fongibilité des crédits au sein de la section investissement.

Délibération n° 19-25*– Adoptée à l'unanimité.*

6. PLU – Modification (suppression OAP)
La société VERDI nous a envoyé un devis pour la modification du PLU, et notamment la suppression d'un OAP.

Sur le devis d'origine (7 734 €), il reste 3 864 € à payer. L'actuel devis pour la modification de l'OAP s'élève à 3 897 €.

Une décision modificative via la fongibilité des crédits sera réalisée.

Délibération n° 20-25– *Adoptée à l'unanimité.*

7. Propreté – Contrat avec ALCOME (lutte contre les mégots)

🚭 La commune s'engage avec ALCOME pour lutter contre les mégots.

Dans le cadre de sa politique de propreté et de respect de l'espace public, Monsieur le maire propose au conseil municipal de signer une convention avec **ALCOME**, l'éco-organisme chargé de la gestion des déchets issus des produits du tabac. Cet organisme a obtenu un agrément de l'État pour une durée de six ans, débutant en août 2021. En cas d'engagement de la commune, la convention s'étendrait ainsi jusqu'en août 2027.

Grâce à cette convention, la commune bénéficiera :

- d'un **accompagnement technique et pédagogique** (kits de sensibilisation, supports de communication),
- de **cendriers de poche et dispositifs de collecte adaptés**,
- et d'un **soutien financier annuel** pour le nettoiement des rues.

Un **état des lieux des zones les plus touchées** sera réalisé prochainement afin d'adapter les actions aux besoins locaux.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de **préserver la propreté du village** tout en **sensibilisant chacun au bon geste** : un mégot par terre, c'est jusqu'à 500 litres d'eau pollués.

Le Conseil approuve la signature d'un contrat-type avec ALCOME pour la fourniture de kits de sensibilisation et un soutien financier annuel.

Délibération n° 21-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

8. Signalisation lumineuse – SE60 Sécurité routière – Contrat de mandat SE60

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le projet de travaux de signalisation lumineuse tricolore Rue Principale et demande au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.

Il accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et approuve le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
Le conseil **s'engage** à respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
Avec la fongibilité des crédits le conseil autorise monsieur le maire à établir une écriture comptable.

Il autorise le SE60 à programmer et réaliser les travaux, et valide la convention de mandat.
➡️ Le budget 2025 est modifié en conséquence (21534 et 62878).

Délibération n° 22-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

9. Création de places de stationnement

Monsieur le maire expose au Conseil sa volonté de réduire la vitesse des véhicules. Le Conseil autorise le marquage au sol de nouvelles places de stationnement sur le domaine public.

Par ailleurs un stop sera mis en fonction à l'entrée du village en provenance de Parfondeval rue du Bois des Houx afin de ralentir la vitesse des véhicules pénétrant dans la commune.

Un miroir sera installé rue Principale et à l'angle de la rue du Bois des Houx afin de sécuriser la circulation. ***Délibération n° 23-25*** *– Adoptée à l'unanimité.*

10. SE60 – Sécurisation basse tension

Depuis 2022, des poteaux installés sur le terrain d'un particulier doivent être remis sur la voie publique. Pour ce faire le SE60 va implanter deux nouveaux poteaux rue de Noé permettant en plus de bénéficier d'un éclairage public sur cette voie. Par ailleurs, L'enfouissement des lignes se montant à 500 € le mètre, l'aérien est privilégié pour des questions budgétaires.

Le Conseil valide la réalisation de travaux de sécurisation du réseau basse tension en partenariat avec le SE60.

Délibération n° 24-25 *– Adoptée à l'unanimité.*

11. Fêtes et cérémonies

- La **préparation de la fête du 13 juillet** est prévue le samedi 12 juillet à 9h15 à la mairie. Appel à bénévoles pour les plats et la décoration.
- Concernant l'organisation de l'**arbre de Noël 2025**, plusieurs dates ont été proposées. Le Conseil municipal a retenu **le samedi 13 décembre 2025**.

Questions diverses :

Une station canine supplémentaire est sollicitée rue Principale. Afin de ne pas gêner la circulation des piétons sur le trottoir, il est envisagé de l'implanter à l'angle de la rue Principale et de la rue du Bois des Moines, à proximité des peupliers.

Madame MARTIN dresse le bilan d'une réunion de la gendarmerie sur notre commune. Celui-ci étant reconnu comme un village paisible malgré une légère hausse des infractions.

Le projet de vidéo protection n'est pas entériné. Des demandes de subventions seront réalisées pour le budget 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Présidente du Département de l'Oise, lors de la commission du 30 juin, a décidé de soutenir les travaux de voirie et de gestion des eaux pluviales à hauteur de 52 230 €, portant ainsi le taux de subvention à 80 %, en tenant compte également de l'aide accordée par la Préfecture de l'Oise au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Une première partie de ces travaux débuteront en septembre 2025 et la seconde partie en août 2026.

Les travaux concernant le cimetière débuteront mi-juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h43.

<u>Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025 est composé de 9 délibérations :</u>

Délibération n° 16-25 :	Modification règlement ACM et tarif repas	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 17-25 :	Autorisation de recrutement d'un agent recenseur et nomination d'un coordonnateur	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 18-25 :	Subvention aux associations	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 19-25 :	Acquisition d'un bien meuble – Véhicule communal	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 20-25 :	PLU devis complémentaire OAP	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 21-25 :	Contrat avec ALCOME	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 22-25 :	Signalisation routière SE60	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 23-25 :	Création de place de stationnement et stop	*Approuvée à l'unanimité*
Délibération n° 24-25 :	SE60 Sécurisation basse tension	*Approuvée à l'unanimité*

Signature du Maire
Ludovic GORINE

Signature du Secrétaire de séance
Dominique MARTIN

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1ère Adjointe	
Mme MARTIN Dominique 2ème Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3ème Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	
Mme PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie	
Mme LE BOURGEOIS BUTEZ Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	
Mme GAZAR Chloé	